

Faites labelliser votre mare, votre étang ou votre zone humide

D'après la Liste rouge régionale parue au cours de l'année 2015, on peut remarquer que 40 % des espèces d'amphibiens de Bretagne sont quasi menacés, et 7 % sont considérés comme vulnérables. Il devient donc important d'agir pour la protection des milieux aquatiques et des différentes espèces que sont tritons, salamandres, grenouilles et crapauds.

Pour enrayer cette disparition Eau et Rivières de Bretagne porte un projet de labellisation de mares et autres zones humides, qui permettent de mettre en place des zones refuges pour les amphibiens.

Si vous disposez d'une mare, d'un étang ou d'une quelconque zone humide, et que votre point d'eau respecte les quelques points de la charte mise en place par l'association, vous pouvez bénéficier du **Label Refuge grenouilles**.

En faisant labelliser votre mare, vous permettez aux amphibiens de trouver refuge chez vous. Vous recevez également un kit de bienvenue avec une plaque à apposer chez vous, une fiche d'inventaire, un calendrier d'entretien qui vous guidera tout au long de l'année, un guide de découverte des amphibiens, et chaque trimestre vous recevrez des fiches informatives avec conseils et activités à réaliser.

Si vous n'avez pas de zones humides chez vous, rien ne vous empêche de créer une mare dans votre jardin.

Pour plus d'informations rendez-vous sur <https://www.eau-et-rivieres.org/faites-labelliser-votre-mare>

ou

contactez nous au 02 96 43 08 39 / volontaire-crir@eau-et-rivieres.asso.fr